RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00005
Numéro SIREN : 380 401 174
Nom ou dénomination : SARL DE LA VIGIE

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2019 sous le numéro de dépôt A2019/012383

1164553

Dénomination : SARL DE LA VIGIE
Adresse : 260 montée de la Blache Mas de la Source 30130 Pont-saint-esprit -FRANCE-

n° de gestion : 1991B00005
n° d'identification : 380 401 174

n° de dépôt : A2019/012383
Date du dépôt : 24/12/2019

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 17/12/2019

1164553

Audit 1991 BS
Conseil
Expertise

17383

SARL DE LA VIGIE
Capital de 50 600 euros
Siège Social : 260 Montée de la Blache
30130 PONT ST ESPRIT
380 401 174 RCS NIMES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL DE LA VIGIE EN SAS

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Cour d'Appel d'Aix en Provence
catherine.berton@ccb-expertcomptable.fr
ACE, SAS AU CAPITAL DE 8 000 € - RCS CANNES B 414 651 992
SIEGE SOCIAL : 460, AVENUE DE LA QUIERA 06 370 MOUANS SARTOUX
N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR52 414 651 992 00037

Madame,

Dans la perspective de la transformation de la SARL DE LA VIGIE en Société par actions simplifiés, les associés m'ont désignée en qualité de Commissaire à la Transformation. En conséquence, vous m'avez chargée d'établir un rapport unique:

- Sur la situation de la société, conformément à l'article L 223-43 du Code de Commerce,

- Sur la vérification de la valeur des biens de la société et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés, conformément à l'article L 224-3 du Code de Commerce et de nous prononcer, en application de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Les diligences ont également consisté à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société et à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Par ailleurs, aucun avantage particulier n'est à signaler et nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Mouans-Sartoux,
Le 17 décembre 2019

ACE SARL
Société de Commissariat aux comptes inscrite
Représentée par Catherine BERTON
Commissaire aux comptes inscrit